

**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Band:** 6 (1870)

**Heft:** 12

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

NEUCHATEL.

6<sup>me</sup> année.



15 JUIN 1870.

N° 12.

# L'ÉDUCATEUR

## REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

et paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois.

---

SOMMAIRE. — Bibliographies populaires des pédagogues suisses, Scherr et Féderer (avant-propos). — La bibliothèque de la jeunesse. — Programme de la réunion des instituteurs à Neuchâtel, les 20 et 21 juillet.—Correspondances vaudoise, genevoise.

---

### Bibliographies populaires de pédagogues suisses.

#### Scherr et Féderer.

La Suisse allemande, l'Allemagne entière et la science pédagogique ont perdu récemment en M. Scherr, un pédagogue célèbre, mais dont la Suisse romande a peu entendu parler. La même remarque chagrine pouvait se faire il y a un an, à propos de la mort d'un autre homme d'école et prêtre admirable, Féderer, curé de Ragatz, ancien recteur de l'école cantonale de Saint-Gall, et membre du Conseil de l'école polytechnique fédérale. C'est une étrange et pénible chose que la muraille de Chine qui continue à séparer et à enclore les *Confédérés* de langue différente, malgré tous les beaux discours de sympathie réciproque, de fraternité, de solidarité dont retentissent les

tribunes de nos fêtes fédérales et cantonales. L'expérience de chaque jour nous apprend qu'on peut être un homme utile, apprécié, honoré même dans une des trois parties de la Suisse, sans être seulement connu *de nom* dans les deux autres. Au reste, il y a quelque chose de plus étonnant encore et de plus regrettable, c'est l'isolement dans lequel vivent les cantons de même langue, et l'ignorance où se complaisent les uns vis-à-vis des autres, les cantons romands. Cette ignorance et cet isolement ont si peu cessé depuis l'établissement des voies ferrées, que l'un de nos plus spirituels et plus instruits compatriotes, M. Rambert, professeur de littérature à l'école polytechnique fédérale, déclarait dernièrement dans une de ses lettres à M. De La Rive, sur l'avenir de l'instruction supérieure dans la Suisse française, ne pas connaître assez Neuchâtel pour savoir si ce canton pourrait être associé au mariage de convenance qu'un autre écrivain de la Suisse, M. Rodolphe Rey, l'auteur de Genève et des bords du Léman, proposait aux cantons de Vaud et de Genève. « Je connais » fort mal Neuchâtel, disait M. Rambert. C'est un des cantons où j'ai » le moins de relations, de sorte qu'il ne m'est guère possible de continuer le tableau d'hyménée, ébauché par M. Rey, et de dire avec » quelque précision ce que les Neuchâtelois ajouteraient à la virilité » genevoise et à la substance vaudoise. » Quoique ne connaissant pas de près Neuchâtel, M. Rambert ajoute cependant qu'il y a là de la science, un riche Musée, un Observatoire bien dirigé, le goût des arts, un zèle éclairé, du dévouement à l'éducation du peuple et de la générosité. L'auteur de Genève et des bords du Léman, qui ne s'occupe qu'en passant du canton de Neuchâtel, ne paraît pas le connaître mieux que M. Rambert, à en juger par les quelques noms qu'il cite en note. Pour Fribourg et le Valais, M. Rey fait profession de les ignorer complètement et au point même de passer sous silence des noms et des travaux qui devaient se présenter naturellement sous sa plume dans le tableau du mouvement intellectuel. Pauvre canton de Fribourg ! il doit à la position particulière que lui a créée sa fidélité à la foi ancienne d'être encore aujourd'hui une espèce de *terra incognita* pour ses confédérés de la Suisse romande.

L'impression que fait éprouver aux hommes qui aiment leur patrie, cette anomalie de gens qui vivent côté à côté et ne se connaissent pas du tout est d'autant plus difficile à supporter qu'elle ne semble pas prête à s'effacer en dépit des préoccupations centralisatrices

et unitaires des uns, et des tendances cosmopolites des autres, en dépit encore de ces nombreuses sociétés qui couvrent notre sol et tendent à se multiplier à l'infini comme les champignons. Que nous du moins, hommes d'école, qui avons fondé ou soutenu l'union des instituteurs romands, et par elle, une certaine union des esprits et des cœurs, entre les cantons de langue française, nous cherchions à réagir contre cet isolement, cette indifférence, ce dédain. Et quel moyen plus propre et plus puissant à réaliser, à rapprocher les Suisses des Cantons romands d'abord et ensuite ceux des cantons allemands et italiens, qu'en propageant et popularisant autant qu'il est en nous les services rendus, les mérites et les bienfaits des hommes qui ont le mieux mérité de l'éducation publique à tous ses degrés, au sein de notre peuple. C'est seulement ainsi que nous deviendrons réellement une nation dans toute l'acception de ce terme et que nous pourrons opposer un démenti formel à ces écrivains d'outre Rhin qui contestent encore à l'heure qu'il est aux Suisses trilingues et intellectuellement distincts, la possession des conditions requises pour constituer une unité nationale réelle (1).

(*A suivre*).

A. D.



### Bibliothèque pour la jeunesse.

*La Société des instituteurs suisses.*

Nous devons apprendre à lire à la jeunesse et  
mettre sous ses yeux l'image du bon et du beau,  
afin que plus tard, elle repousse d'elle-même le  
laid et le mauvais.  
(HERBART).

Le Comité central de la Société suisse des instituteurs était réuni, le 8 mai dernier, dans la ville à la fois historique et pittoresque de Bade en Argovie. Il s'est occupé entr'autres de la formation des BIBLIOTHÈQUES POUR LA JEUNESSE et en particulier du moyen le plus propre à diriger la création de ces établissements importants, c'est-à-dire la publication d'un catalogue des écrits jugés les plus utiles à l'instruction et à l'éducation des jeunes gens. Ce catalogue a commencé à paraître. Une première livraison a vu le jour chez Sauerländer à Aarau par les soins de M. Otto Sutermeister, professeur à l'Ecole cantonale et pré-

(1) M. Otto Schwarzenbach dans un article du reste très bienveillant pour la Suisse et ses historiens, qui a vu le jour dans la feuille du célèbre écrivain Gottschall, à Leipzig.

sident de la Commission des livres, avec la collaboration d'un certain nombre de pédagogues et d'hommes d'école avantageusement connus par leur enseignement ou par leurs écrits ou par tous les deux (1).

La première livraison du catalogue raisonné, publié par le Comité, renferme une centaine d'ouvrages seulement. C'est qu'une bibliothèque de la jeunesse ne doit pas être composée au hasard, mais demande, au contraire, un triage sévère et un choix judicieux. On a certainement beaucoup écrit pour la jeunesse en Allemagne surtout. Mais que d'écrits pitoyables dans le nombre. « Aucune manufacture, » disait un savant prussien, n'est plus active que celle de la fabrication des livres pour la jeunesse. Il y en a de tous les formats et de toutes les dénominations : almanachs pour les enfants, gazettes pour la jeunesse, collections, drames, romans, poésies, éléments de ceci, de cela ; tout le monde se croit appelé à écrire pour la jeunesse avec ou sans vocation. C'est un vrai déluge. Il n'y a, si l'on en doute, qu'à jeter un coup d'œil sur l'histoire de la littérature allemande pour la jeunesse de M. A. Merget. »

Voici les principes adoptés par M. Sutermeister et ses collaborateurs dans la composition de leur catalogue et dont le Comité central a complètement approuvé l'adoption :

I. Une bibliothèque doit être le complément naturel et l'auxiliaire indispensable de l'école. La lecture doit préparer, accompagner, fortifier et développer l'instruction reçue en classe ; elle forme le lien entre l'école et la famille.

II. La plus grande partie d'une bibliothèque de la jeunesse doit être composée d'ouvrages relatifs aux connaissances utiles (voir page 5), objets d'enseignement qu'on nomme réels, en allemand (*die realien*). Elle devra aussi contenir, mais en petit nombre, des livres d'agrément.

III. Les livres destinés aux jeunes gens seront choisis de telle sorte qu'ils puissent exercer une influence heureuse sur les caractères, fortifier l'intelligence et ennobrir le cœur.

IV. On rejettéra les livres qui n'offrent pas une valeur intrinsèque et un aliment véritable à la pensée et ne se distinguerait pas par la clarté et la correction du langage.

(1) Bossard, Calmberg, Eberhard, Fries à Zurich, Daendliker à Winterthour, Herzog à Aarau, Wyss à Soleure, Zuberbühler, Schlegel à St-Gall, Straub à Bade.

V. Sont exclus également ces ouvrages fades, d'une morale romanesque, à la façon des feuilletons et des romans à la mode.

VI. On exclura encore les ouvrages purement didactiques et techniques, dont la forme sèche et aride dégoûte les jeunes intelligences.

VII. On donnera une importance particulière aux ouvrages propres à éveiller le patriotisme et à initier la jeunesse à la connaissance de la vie et du développement du peuple suisse.

VIII. Les ouvrages empreints d'une couleur confessionnelle seront désignés comme tels.

C'est conformément à ces principes qu'a été rédigé la première livraison du catalogue publié par M. Sutermeister et ses collaborateurs. Chacun des ouvrages recommandés est accompagné d'une appréciation courte et cependant suffisante pour donner une idée du fond et de la forme du livre dont il s'agit aux parents, aux éducateurs et aux amis des Bibliothèques de la jeunesse.

Les ouvrages relatifs à l'histoire de la Suisse analysés dans le catalogue, sont : *Les Tableaux de la Suisse*, par M. Monnard ; *les Traditions de la Suisse*, par Geilfuss ; *l'Histoire de la Confédération suisse*, de Daguet (édition de Lausanne), et les abrégés de cette histoire ; *les Monuments de Winkelried*, dédiés à la jeunesse helvétique, par M. Klotz à Coire. Le manque de place nous empêche de donner ici la traduction des recensions relatives à ces quatre ouvrages. Mais nous avons l'espoir et la conviction que cela n'est pas nécessaire pour faire naître dans la Suisse romande la bonne pensée d'imiter l'exemple que lui donne la Suisse allemande. Quoique la France ne soit pas inondée à beaucoup près comme l'Allemagne de productions destinées à la jeunesse, les livres de ce genre ne font toutefois pas défaut et les bons livres y sont encore plus rares qu'outre-Rhin. Contes puérils, ou d'un merveilleux impossible, narrations tantôt niaises, tantôt prétentieuses, tantôt sentimentales et romanesques à l'excès, tantôt d'une causticité impertinente, voilà ce que sous prétexte d'éducation nous présentent trop souvent les soi-disant Bibliothèques pour l'enfance et la jeunesse, et des éditeurs en renom ne se font pas scrupule de prêter le prestige d'une position acquise et le concours de leurs presses à ces publications malsaines. Parmi les ouvrages que l'on voudrait voir aussi écarter des bibliothèques destinées aux jeunes esprits, se trouve toute une catégorie d'ouvrages qui n'ont de religieux que le titre, et qui respirent ou l'esprit de secte

le plus intolérant ou un culte du passé hostile à toute idée de liberté ou de progrès.

Dans la Suisse romande, mieux partagée peut-être à cet égard que la France, le besoin d'un indicateur ou guide pour les bibliothécaires de l'enfance et de la jeunesse s'était fait sentir et une initiative heureuse avait été prise, il y a un certain nombre d'années, par MM. Naville père et fils, alors chefs d'institution à Vernier, près de Genève. Cette publication a été malheureusement interrompue. Il s'agirait de la reprendre. La Société d'utilité publique, sous le patronage de laquelle avait été entreprise, si notre mémoire est fidèle, la publication de MM. Naville, trouverait là un objet digne de sa sollicitude, et quoique très-modeste en apparence, plus fécond peut-être en résultats utiles que maint autre projet en vogue. Les Bibliothèques de l'enfance et de la jeunesse méritaient aussi d'attirer l'attention de la Société pédagogique de la Suisse romande et fourniraient un thème intéressant aux discussions des conférences cantonales et d'une prochaine assemblée générale.

On dit souvent que la jeunesse est l'avenir du pays. Les lectures propres à la former ont donc une signification considérable. Mais on ne comprend pas encore assez les fâcheuses conséquences des lectures faites sans choix et discernement. Un homme fait et dont la raison est formée lira tout sans inconvénient et tirera même quelquefois de la moelle d'un mauvais os, c'est-à-dire d'un livre détestable. Mais l'enfant, mais l'adolescent, mais la jeune fille perdent souvent un temps précieux à des lectures oiseuses, absurdes, et s'accoutumant à tout lire, à tout engloutir sans distinction de bon et de mauvais, de bien écrit, mal écrit, et le moindre des inconvénients qui résultent de ces macédoines de l'esprit, c'est la perte du goût, ce jugement esthétique, qui souvent d'ailleurs est accompagnée de celle du jugement, de la raison, de la faculté qui distingue le vrai du faux, le juste de l'injuste, le bien du mal. L'esprit, comme nous le disions dans un discours prononcé à l'Ecole supérieure des jeunes filles à Fribourg, en 1859, l'esprit « a aussi ses indigestions, et ces » dernières peuvent être mortelles au bon sens, à la sérénité de l'âme, » à la conscience. »

A. D.

## Programme de la réunion générale(1).

*Mardi, 19 juillet.*

*A 2 heures après midi :* Réunion du Comité central au nouveau Collège.

*A 5 heures :* Réunion du Comité central et du Comité d'organisation au même local.

*Dès 6 heures :* Distribution, à la Cantine, des insignes, billets de logement et cartes de fête. — Soirée familière et exercice des chants.

*Mercredi, 20 juillet.*

*De 7 à 8 heures du matin :* Distribution, à la Cantine, des insignes, billets de logements et cartes de fête.

*De 8 à 8 heures 3/4 :* Répétition des chants à la Cantine.

*A 8 heures 3/4 :* Cortège.

*A 9 heures :* ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DANS LE TEMPLE DU BAS.  
1<sup>re</sup> séance : Prière. — Discours d'ouverture du Président honoraire. — Exécution du 1<sup>er</sup> chœur. — Discours du Président du Comité, M. Biolley. — Discussion sur les trois questions à l'étude. — 2<sup>me</sup> chœur.

*A 2 heures après midi :* Banquet à la Cantine.

*A 5 heures :* Si le temps le permet, promenade ou excursion.

*Dès 8 heures :* Soirée familière à la Cantine.

*Jeudi, 21 juillet.*

*De 7 à 9 heures du matin :* Visite à l'Exposition scolaire au nouveau Collège.

*De 9 à 10 heures :* Réunion des sections cantonales dans les locaux qui seront indiqués à la 1<sup>re</sup> séance.

*A 10 heures :* ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DANS LE TEMPLE DU BAS.  
2<sup>me</sup> séance. Rapports de MM. Daguet et Villommet, sur la marche de la Société et sur celle du journal. — Proposition de révision partielle des statuts. — Gestion et comptes. — Choix du lieu de la réunion générale de 1872. — Nomination du Comité central. — Propositions individuelles. — Chant de l'hymne national.

*A 1 heure après midi :* Banquet à la Cantine.

*A 5 heures :* Clôture officielle de la fête.

*Dès 8 heures :* Soirée familière à la Cantine.

(1) Pour de plus amples informations, voir le programme détaillé qui forme le supplément à ce numéro.

### Intérêts de la Société.

Avec ce numéro, nous envoyons à tous nos abonnés, qui sont aussi membres de la Société, le programme de la réunion générale des 20 et 21 juillet 1870, à Neuchâtel, avec une carte de légitimation donnant droit à une réduction de tarif de moitié prix pour le transport. Ces cartes étant individuelles et nominatives, tout sociétaire qui voudra faire usage de la sienne devra y écrire son nom, prénoms et domicile.

Comme, d'après nos statuts, tout abonné à l'*Educateur* est de droit membre actif de la Société des instituteurs de la Suisse romande, le Comité Directeur facilitera l'agrégation à la dite Société en servant des abonnements, pour le prix de fr. 3, jusqu'au 31 décembre 1870. Le nouvel abonné recevra une carte de légitimation, un exemplaire des chants, un programme, et l'intéressant volume : *Rapport sur l'exposition scolaire universelle de Paris en 1867.* — S'adresser directement à M. Villommet, gérant de l'*Educateur*, à Neuchâtel.

Les inscriptions pour la participation à la fête n'étant pas encore toutes arrivées, le Comité Directeur a fixé au 1<sup>er</sup> juillet la date fatale pour s'annoncer, en rappelant ce qu'il disait, par l'organe de son président, dans le numéro du 15 mai. Il serait à désirer que MM. les présidents des conférences de district recueillissent les signatures des membres de leurs sections, pour les transmettre ensuite au président de la Société, M. A. Biolley. Cette marche a déjà été suivie par nombre de sections du canton de Vaud. Les noms des participants sont indispensables.

Nous recommandons instamment aux conférences locales d'étudier à fond les chants qui seront exécutés à Neuchâtel. Après la fête fédérale de chant, il ne faudrait pas que les instituteurs fissent fiasco. La concurrence n'est pas possible, nous le savons, mais au moins faut-il que la différence ne soit pas trop considérable. — On peut se procurer des chants, à 10 cent. l'exemplaire, auprès de M. Villommet, et les jours de la fête, on en trouvera, au même prix, au bureau de renseignements.

Nous rappelons que les envois pour l'*Exposition* doivent être adressés, *franco*, à M. Henri Jacot, instituteur à Neuchâtel, vice-président, avec la suscription : « *Exposition scolaire de 1870.* » Les membres du jury déjà officiellement nommés, sont : MM. Aimé

*Humbert*, recteur de l'Académie, et *Louis Favre*, professeur, pour Neuchâtel. — MM. *Sottaz*, *Bonnet*, *Reichlen*, professeurs, et *Labastrou*, libraire, pour le canton de Fribourg.

---

**CORRESPONDANCES.**

Lausanne, le 6 mai 1870.

Monsieur le rédacteur,

Voici sur la marche des écoles normales de Lausanne, quelques détails tirés du compte-rendu présenté au Grand-Conseil par le Département de l'Instruction publique et des Cultes. J'espère qu'ils pourront trouver une place dans l'*Educateur*.

« Pendant l'année 1869, les écoles normales ont subi une transformation assez sensible, par suite de la mise à exécution de la loi du 21 février 1868, laquelle n'a pu avoir lieu qu'au renouvellement de l'année scolaire en mai 1869.

» Le 26 janvier 1869, le Conseil d'Etat adopta le nouveau règlement qui apporta à l'ancien diverses modifications importantes. D'après ce règlement le nombre des élèves n'est plus limité à un chiffre fixe, mais proportionné aux besoins de l'enseignement primaire du canton et aux aptitudes des jeunes gens qui se présentent. Il établit de plus que l'enseignement doit être donné, non seulement en vue de l'instruction des élèves, mais de manière à les rendre aptes à transmettre eux-mêmes les connaissances qu'ils ont acquises dans l'établissement. Dans ce but, chaque instituteur ou maître fait faire des exercices pédagogiques sur la branche qu'il enseigne, surtout pendant la dernière année d'études, après s'être entendu avec le Directeur sur la méthode à suivre.

» Le programme a aussi été assez enrichi. En fait de religion, un cours d'histoire de l'Eglise fait suite à celui d'histoire sainte. La partie pratique de l'enseignement de la langue française a été étendue en ce sens qu'on y consacre un temps plus considérable. Chaque classe reçoit maintenant sept ou huit leçons de français par semaine, au lieu de quatre ou cinq. Le programme des mathématiques a aussi été étendu dans sa partie pratique. A la géographie, on a ajouté pour la dernière année un cours de géographie agricole, commerciale et industrielle. Les leçons de sciences naturelles ont été enrichies d'un cours d'horticulture et de notions d'agriculture. Pour le chant, la musique chiffrée est enseignée conjointement avec la musique notée, et le violon est enseigné facultativement. L'hygiène scolaire, les méthodes d'enseignement et ce qui tient à l'organisation et à la tenue des écoles, sont venus étendre le domaine des cours de pédagogie. Enfin la langue allemande est venue prendre une

place assez importante dans le programme. Le total des leçons comporte une moyenne d'environ 39 heures de leçons par classe.

» Le personnel enseignant a dû être renouvelé conformément aux prescriptions de la loi. La plupart des anciens maîtres ont été réélus. D'autres maîtres nouveaux ont été nommés à titre définitif ou bien provisoire, après examen ou par appel.

» Nous en donnons en note le tableau (1).

» Malgré diverses mutations dans le personnel et les modifications apportées à l'organisation et au programme, la marche des écoles normales a été durant toute l'année très satisfaisante. Le personnel enseignant, ancien et nouveau, a rempli ses devoirs avec zèle, et les élèves ont généralement montré beaucoup d'application.

» Pendant l'année, à l'école normale des régents, six externes ont été admis à suivre une partie des cours, savoir, deux régents vaudois et quatre instituteurs venant d'autres cantons de la Suisse.

» Le développement de l'instruction des élèves de l'école normale marche d'un pas ferme. Si quelques-uns de ces jeunes gens sont faibles encore, la forte majorité possède déjà une bonne moyenne d'instruction. Quelques-uns promettent de devenir des régents distingués.

» L'école normale des élèves régentes est dans d'autres conditions que celle des régents, parce que le nombre des premières est hors de proportion avec les places à donner. Beaucoup de régentes brevetées des années précédentes n'ont pas encore trouvé à se placer, ou ont dû accepter des places de simples maîtresses d'ouvrages et d'écoles enfantines.

» Quatre externes, dont une zuricoise et trois vaudoises, ont été admises dans le courant de l'année.

» Par suite de la mise en activité de la nouvelle loi sur les écoles normales, qui exige quatre années d'études, l'école des élèves régents ne fournira pas en 1871 d'aspirants au brevet. La loi sur les écoles normales institue un conseil d'école, composé de trois membres, y compris le Directeur. Ce conseil a été installé le 17 mars 1869. Ce conseil a eu des séances assez nombreuses, soit pour l'organisation de l'école elle-même, soit pour celle de la bibliothèque des régents, que le décret du 15 mai 1869 a réorganisée et placée sous sa direction, soit enfin pour les visites régulières d'inspection qu'il est appelé à faire. On constate avec plaisir que ce conseil n'a eu à s'occuper d'aucun cas disciplinaire.

(1) MM. *Chappuis-Vuichoud*, directeur et maître de pédagogie; *Guignard*, François, langue française; *Maillard*, langue française; *Voruz*, mathématiques et comptabilité; *Magnenat*, père, géographie et sphère; *Magnenat*, fils, histoire; *Mayor*, sciences naturelles; *Dénéréaz*, musique vocale et instrumentale; *Guignard*, Gabriel, calligraphie; *Leuthold*, religion; Mlle *Guignard*, Louise, surveillante, économie domestique, ouvrages; *La même*, gymnastique; MM. *Delessert*, langue allemande (provisoire); *Villard*, gymnastique (provisoire); *Miéville*, dessin (provisoire).

» Le nombre des abonnés à la bibliothèque s'élevait au 31 décembre au chiffre de 330. Du 1<sup>er</sup> juillet à cette date, 1690 volumes étaient sortis de la bibliothèque. »

Pour compléter ces renseignements tirés du compte-rendu du Département, je trace un aperçu du résultat des examens subis par les élèves de l'établissement dès le 4 au 23 avril 1870.

Vingt-six élèves-régents de première volée ont subi l'examen pour l'obtention du brevet de capacité; 22 ont reçu le brevet définitif, 4 le brevet provisoire. La moyenne de tous les succès assignés est 8,5; l'élève le plus fort a une moyenne de 9,5 et le plus faible 6,8; pour 7 élèves, la moyenne est de 9 à 10; pour 13, de 8 à 9, etc.

Seize élèves-régentes ont subi l'examen pour l'obtention du brevet de capacité. Toutes ont reçu le brevet définitif. La moyenne de tous les succès assignés est 9,3; la plus forte moyenne des succès d'une élève est 10; la plus faible 8,8; 12 ont eu une moyenne de 9 à 10.

Ces données sont un peu sèches, et les détails dans lesquelles je suis entré un peu techniques. Mais vous leur ferez grâce par le désir que j'éprouve de faire connaître un peu notre établissement et la pensée qu'il serait bon qu'on fit une statistique de ce genre sur toutes nos écoles normales.

F. MAILLARD.

Chêne-Bourg, le 12 mai 1870.

Monsieur le Rédacteur,

Comme j'ai eu l'honneur de vous le dire dans une précédente lettre, un des principaux points sur lesquels M. le Conseiller d'Etat Friderich a désiré connaître l'opinion des régents primaires était le programme. Je vais donc tâcher de vous résumer les idées émises sur cette question, mais auparavant je crois utile de vous donner quelques renseignements touchant notre organisation scolaire.

Suivant la loi actuelle sur l'instruction publique, les branches enseignées dans toutes les écoles primaires, sans distinction, sont la lecture, l'écriture, la langue française, l'arithmétique, la géographie, l'histoire nationale et des notions d'agriculture et d'instruction civique; de plus, la couture pour les jeunes filles. Depuis quelques années, on a ajouté à ces objets d'étude le chant et la gymnastique, mais ces deux branches ne sont enseignées que d'une manière facultative et dans un nombre relativement très restreint de nos écoles. La loi de 1848 prévoyait que le programme primaire pourrait être étendu, sur la demande des communes et suivant les besoins de celles-ci. Ces prévisions de la loi ont été en partie réalisées par la création des Ecoles moyennes. Ces établissements comprennent deux divisions ou degrés intermédiaires entre le degré su-

périeur des écoles primaires et les établissements d'instruction secondaire. Jusqu'à ce jour, et depuis 1856, époque de leur création, quatre communes en ont été dotées. Les élèves des communes avoisinantes y peuvent être admis dès qu'ils ont fait une année de 6<sup>e</sup> degré. Le programme suivi dans ces écoles comprend, outre les branches énoncées plus haut, les éléments du dessin, de l'histoire générale, de l'histoire naturelle et de la langue allemande.

Il convient d'examiner maintenant comment ces diverses branches sont réparties entre les six degrés de l'enseignement primaire. Les écoles moyennes étant l'exception, je ne m'en occuperai pas davantage.

Dans les cinq premiers degrés, l'enseignement ne roule absolument que sur les quatre branches dites principales : la lecture, l'écriture, la langue française et le calcul. Ce n'est que depuis un an ou deux qu'on a ajouté au programme du 5<sup>e</sup> degré des notions de géographie et de géométrie, afin de décharger d'autant le programme du 6<sup>e</sup> degré. Dans les trois degrés inférieurs, les élèves apprennent à lire, d'abord sur des tableaux, puis sur des livres élémentaires ; pour l'écriture, ils commencent à copier sur l'ardoise des lettres et des chiffres, puis font sur le papier des exercices de grosse, de moyenne et de fine ; quant au français, ils copient des mots qu'on leur fait aussi apprendre par cœur et qu'on leur dicte ensuite isolément ou réunis dans de petites phrases ; enfin, pour le calcul, après quelques exercices préparatoires sur des nombres très simples, les enfants apprennent successivement la numération et les différentes règles accompagnées de problèmes et d'exercices de calcul mental. Ce n'est guère qu'au 4<sup>e</sup> degré que commence l'étude de la grammaire proprement dite : aussi voyons-nous les enfants faire ordinairement dans ce degré-là un stage plus long que dans les autres. C'est aussi à partir de ce 4<sup>e</sup> degré, que les élèves doivent commencer à rendre compte de ce qu'ils lisent : la connaissance de la signification des mots devient alors indispensable, et c'est pourquoi on a introduit dans cette classe l'étude du grand vocabulaire. Pour l'arithmétique, on y achève l'étude des quatre opérations sur les nombres entiers et l'on continue les exercices précédents. Au 5<sup>e</sup> degré, explications grammaticales plus développées, et commencement de l'étude des fractions ; de plus, comme je l'ai dit déjà, quelques notions de géographie et de géométrie. Vient enfin le 6<sup>e</sup> degré. Là, il faut le dire, il y a non-seulement variété mais surabondance d'objets à enseigner. Lecture de traités spéciaux avec explications et compte-rendu, copie de formulaires et de comptes, difficultés de la langue et surtout de l'orthographe, étude complète des fractions, des nombres complexes, des divers systèmes de mesures, et notions de géométrie appliquée à la mesure des surfaces et des solides : voilà, en résumé, ce qui est exigé pour les principales bran-

ches. Mais ce n'est pas tout. Le maître est en outre tenu de donner aux élèves de ce degré, des notions générales de géographie et de sphère et des notions plus détaillées sur la Suisse et les pays voisins ; puis un Cours d'histoire suisse divisé en deux années, et enfin des notions d'agriculture et sur la constitution politique du pays. Comme on pourrait à bon droit s'étonner de ne pas trouver dans ce programme des exercices de rédaction et de composition, je me hâte d'ajouter que ces exercices ont été introduits il y a quelque temps dans nos écoles, mais il faut remarquer que les élèves des degrés précédents n'y sont pas suffisamment préparés.

Ceci dit, il me reste à vous faire connaître les desiderata exprimés sur cette question par MM. les instituteurs. D'abord, tous ont reconnu la nécessité de viser, dans l'élaboration des futurs programmes, à un enseignement plus vraiment pratique d'où, par conséquent, devrait être soigneusement écarté tout ce qui fatigue le cerveau de l'enfant sans profit réel pour son intelligence. Ainsi, certains problèmes d'arithmétique, certains exercices grammaticaux, pourraient sans grand inconvenient tenir moins de place dans le programme. Les premiers surtout, véritables logogriphes dans la plupart des cas, ont été l'objet d'un *tolle* général. En revanche, on a demandé qu'il soit fait une plus large place au calcul de tête et à la comptabilité usuelle, et, quant à l'enseignement du français, qu'il consiste dorénavant moins en exercices orthographiques proprement dits qu'en exercices de rédaction et de composition convenablement gradués. On a, en effet, beaucoup trop négligé jusqu'à présent cette partie essentielle de l'étude de la langue. Il convient d'habituer de bonne heure l'enfant à exprimer clairement et correctement ses idées et, dans ce but, d'inscrire au programme même des degrés inférieurs, différents exercices oraux et écrits qui l'y amènent insensiblement. L'enseignement géographique et historique gagnerait à être plus restreint. Il faut que l'élève ait le temps de s'assimiler les connaissances élémentaires, base indispensable de toute instruction solide et sagement coordonnée. La topographie de la commune, puis celle du canton doivent donc naturellement précéder celle de la Suisse et des autres contrées, et, dans tous les cas, cette seconde étude doit être faite d'une manière générale et rationnelle surtout. L'histoire devrait se borner au récit des faits les plus saillants, dégagé par conséquent de toute considération de second ordre, afin que les élèves puissent répéter plusieurs fois le même cours, ce qui est important et néanmoins n'a pu se faire encore. A propos de l'enseignement de l'histoire, un instituteur a demandé s'il ne convenait pas de passer sous silence les questions rappelant les luttes confessionnelles du XVI<sup>me</sup> siècle. Il est, sans doute, bien délicat, difficile même d'avoir à parler de ces événements à des

élèves appartenant à des cultes différents, mais dans l'intérêt de la vérité, on ne peut cependant laisser ignorer à notre jeunesse cette époque à la fois si pénible et si marquante de l'histoire nationale. C'est ce sentiment qui a engagé les instituteurs à ne pas appuyer la motion de leur collègue, tout en reconnaissant qu'afin de ne froisser les convictions de personne, ce sujet devait être traité avec circonspection et se borner à un exposé pur et simple des faits.

Tous les instituteurs ne sont pas d'accord sur l'opportunité de donner l'instruction civique dans l'école primaire. Tandis que les uns voudraient l'en voir bannie comme trop au-dessous de la portée des jeunes intelligences, d'autres pensent au contraire qu'il est bon de la conserver, afin d'initier de bonne heure les enfants à la connaissance des droits et des devoirs du citoyen. Mais si les opinions à l'égard de cet enseignement sont tellement partagées, cela vient sans doute de ce qu'il n'est pas toujours donné comme il devrait l'être. Il est clair qu'un cours suivi, trop détaillé ou trop technique sur cette matière, ne remplit pas le but que l'on veut poursuivre; que si, au contraire, le maître sait donner à propos ces notions en apparence si abstraites, si, par exemple, la visite du maire à l'école, la réception d'un bordereau de contributions, l'arrestation d'un malfaiteur, etc., sont autant de circonstances dont le maître profite pour faire comprendre à ses élèves le rôle de l'Etat et les devoirs des citoyens, le but ne saurait manquer d'être atteint. L'histoire aussi lui fournira fréquemment l'occasion d'inculquer aux enfants les principes démocratiques et républicains qui sont la base de notre société politique. Ainsi données, ces leçons qu'on a tant critiquées porteront d'excellents fruits. Une autre branche, l'agriculture, a également suscité quelques objections plus ou moins fondées. Bon nombre d'instituteurs pensent que cet enseignement devrait être donné comme le précédent, sous forme d'entretiens familiers, et rattaché à l'étude des éléments de l'histoire naturelle : ce n'est qu'à ces conditions qu'il peut être profitable et intéressant. En outre, la *pratique*, c'est-à-dire la culture, par les élèves, du jardin de l'école, viendrait ici puissamment en aide à la théorie.

La partie la plus animée de la discussion sur le programme a été celle où l'on a débattu la question de l'introduction, d'une manière facultative ou obligatoire, de trois branches, dont l'importance, au point de vue de la culture générale de l'enfant, n'est plus contestée aujourd'hui. La plupart des régents, il est vrai, reconnaissaient les avantages de l'enseignement du dessin, du chant et de la gymnastique, mais quelques-uns, soit qu'ils redoutassent une surcharge du programme, soit qu'ils entrevoyaient l'impossibilité où peut-être se trouveraient certains régents

d'enseigner avec fruit ces branches nouvelles, auraient désiré qu'elles ne fussent pour le moment que facultatives, et que le Conseil d'Etat fût autorisé par la loi à les introduire, au fur et à mesure des besoins, dans les différentes écoles. D'autres ont trouvé ces craintes exagérées et se sont prononcés avec énergie dans le sens contraire, parce qu'ils admettaient sans réserve, au point de vue pédagogique surtout, l'immense utilité de ces branches uniquement considérées à tort jusqu'à présent comme branches ou arts d'agrément; parce qu'en outre, ils pensaient que si on ne les rendait pas obligatoires, elles continueraient à être négligées dans la majeure partie de nos écoles.

La question de l'enseignement religieux dans les écoles a aussi été abordée. La Constitution de 1847 a, il est vrai, séparé cet enseignement de l'enseignement littéraire. Toutefois, aux termes d'un article de la loi sur l'instruction publique, le régent peut, avec le consentement de l'autorité ecclésiastique, donner l'enseignement religieux et recevoir pour cela une petite allocation, pourvu que les heures consacrées à cet enseignement spécial n'empiètent en aucun cas sur l'enseignement ordinaire. Or, dans un grand nombre de communes, l'autorité ecclésiastique ne donne son consentement que sous certaines réserves, certaines conditions qu'en conscience les instituteurs vraiment indépendants ne peuvent pas et ne veulent pas toujours accepter. Tous ne profitent donc pas de l'allocation portée au budget dans cette intention. M. Friderich a invité les régents à donner leur avis sur ce point. A l'unanimité, dans presque toutes les conférences, ils ont voté pour la suppression absolue de l'enseignement religieux *dans les écoles*, non point par esprit d'hostilité, mais pour conserver à l'école primaire ce caractère de neutralité au point de vue confessionnel qui, comme l'a si bien dit Edgar Quinet, est la seule garantie véritable de la liberté, de la justice et de la civilisation en matière d'éducation.

Telles sont, Monsieur le Rédacteur, résumées bien imparfairement, les opinions qui se sont fait jour dans les diverses réunions présidées par M. Friderich. A bientôt, si vous le permettez, une seconde lettre sur les autres questions qu'on y a traitées.

Votre dévoué

Jean PELLETIER.



Une exposition préalable des travaux ou objets provenant des écoles du canton de Vaud, et destinés à l'**EXPOSITION SCOLAIRE DE NEUCHATEL**, aura lieu à LAUSANNE du mercredi 15 au lundi 20 juin inclusivement.

LOCAL : Premier étage de la maison anciennement Dubuis-Guisan, rue du Collège, 6 (près la Cathédrale).

HEURES D'OUVERTURE. *Jours ouvrables* : de 10 heures du matin à 1 heure et de 3 à 6 heures de l'après-midi.

*Dimanche, 19 juin* : de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

ENTRÉE GRATUITE.

NB. Pour renseignements, en dehors des heures d'ouverture, s'adresser au directeur des Ecoles normales.

*Le Rédacteur en chef, Alex. DAGUET.*

---

LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE J. SANDOZ, A NEUCHATEL.

Nouveautés scolaires

---

**Arithmétique élémentaire** par E. Dameron. 1 petit vol. cart. 75 c.

**Système métrique** augmenté d'un questionnaire et d'exercices par Diday. 1 petit vol. cart. 60 c.

**Atlas des écoles primaires**, par Th. Bénard, 17 cartes coloriées, fr 1.

**Le bonheur des enfants**. Lectures pour le jeune âge, par M<sup>me</sup> Bonnier institutrice, 1 petit vol. cart. 40 c.

**Lectures variées sur les sciences usuelles**, par Maignes avec figures dans le texte. un vol. in 12 cart. fr. 1, 50.

**Cours simultané d'analyse logique et d'analyse grammaticale**, par Lepetit, livre du maître 1 vol. in-12 cart. fr. 2.

**André ou la ferme de Meylan**, par Taulier. — Livre de lecture courante. 1 vol. in-12 cart. fr 1. 35.

**Gymnastique intellectuelle** — art d'écrire. — Cours du 1<sup>er</sup> degré. LES BOUTONS, livre de l'élève, par P. Larousse. 1 vol. in-12 cart. fr. 1.

Le même, partie du maître fr. 2.

**Les ennemis et les protecteurs du blé**, livre de lecture courante par Hébert Duperron avec gravures. 1 vol in-12 cart. 60 c.

**Madame Adeline**, ou récits d'une institutrice à ses élèves sur l'intelligence des animaux, livre de lecture courante par M<sup>me</sup> Lilla Pichard, 1 vol. in-12 cart. 75 c.

**La vie champêtre**, série de lectures manuscrites (morale et agriculture) par Th. Leroy, 2 parties en cahiers séparés. 60 c.

**Méthode de coupe et de confection** pour vêtements de femmes et d'enfants, par Elisa Hirty. 1 vol. in-12 fr. 3.

---

PRIX D'ABONNEMENT : Pour toute la Suisse, 5 francs par an; pour l'étranger le port en sus. — Prix du numéro, 30 cent. — PRIX DES ANNONCES : 20 cent. la ligne ou son espace  
Les lettres et les envois doivent être affranchis.

Il sera donné un compte-rendu de tout ouvrage dont la rédaction recevra 2 exemplaires.  
Les réclamations concernant l'*administration* et l'*expédition* du journal doivent être adressées à M. Villommet, gérant de l'*EDUCATEUR*, à Neuchâtel, et tout ce qui regarde la *rédaction*, y compris les journaux d'échange, à M. le professeur Daguet, à Neuchâtel.

# SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

## PROGRAMME DE LA RÉUNION GÉNÉRALE DES 20 & 21 JUILLET 1870,

A NEUCHÂTEL.

### Mardi 19 juillet.

*A 2 heures de l'après-midi* : Réunion du Comité Central au nouveau Collège, salle n° 15. Rapport du Comité-Directeur à l'Assemblée générale. Rapport de M. le Rédacteur en chef de l'*Educateur*. Questions diverses concernant la Société, révision des statuts, comptes, etc.

*A cinq heures* : Réunion du Comité Central et du Comité d'organisation au local ci-dessus désigné. (Remise des insignes et dernières mesures à prendre pour les jours suivants).

*Dès 6 heures* : Distribution, à la CANTINE DES CHANTEURS, des insignes, billets de logement et cartes de fête.

*Nota.* Le prix de la carte de fête est de fr. 6 pour deux jours, et de fr. 3 pour un jour. Cette carte donne droit : 1<sup>e</sup> à l'insigne ; 2<sup>e</sup> au banquet ; 3<sup>e</sup> à l'entrée à l'*Exposition* ; 4<sup>e</sup> et, pour les Sociétaires qui se sont fait inscrire, au logement. Des jeunes gens, portant un petit ruban bleu et blanc, se trouveront à la gare à l'arrivée des trains et accompagneront invités et sociétaires à la cantine et de là à l'adresse des billets de logement. Pour faciliter et activer la distribution des cartes, il sera établi six bureaux de réception, dont un pour les *invités et la Suisse allemande*, un pour le *canton de Vaud*, un pour *Genève*, un pour *Fribourg*, un pour le *Jura bernois* et un pour *Neuchâtel*. Messieurs les arrivants voudront bien se grouper à leurs places respectives, désignées par un écritau. Un *bureau de renseignements* (réception et envoi de lettres et télégrammes, renseignements divers, etc.), sera établi à la cantine pendant la durée de la fête. En outre, en dehors des heures mentionnées dans le programme, il sera chargé de délivrer les cartes de fête.

*Dès 8 heures* : Réunion familiale à la cantine, exercice des chants.

### Mercredi 20 juillet.

*De 7 à 8 heures du matin* : Distribution, à la cantine, des insignes, billets de logement et cartes de fête. (Voir le *Nota* ci-dessus).

*De 8 à 8 3/4 heures* : Répétition des chants à la cantine.

*A 8 3/4 heures* : Formation du cortège aux abords de la cantine pour se rendre au Temple.

Supplément au N° 12 de l'*Educateur*.

*A 9 heures : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DANS LE TEMPLE DU BAS.*

(Le public est admis sur les galeries, et des places seront réservées pour les membres du Comité Central, ceux des Comités cantonaux et pour messieurs les invités).

*Ordre du jour :*

a) Prière.

b) Ouverture officielle de la fête, par M. G. Guillaume, Conseiller d'Etat, Directeur de l'éducation publique, président honoraire.

c) Exécution du premier chœur. (Directeur M. Munzinger).

d) Discours du Président de la Société, M. A. Biolley.

Discussion sur les trois questions à l'étude, savoir :

1<sup>o</sup> *Quelle tendance faut-il donner à l'instruction et à l'éducation des jeunes filles, en vue de la position sociale de la femme ?* — (Rapporteur : M. Chappuis-Vuichoud, Directeur des écoles normales du canton de Vaud).

2<sup>o</sup> *Quelle est la meilleure manière de donner les leçons du soir aux jeunes gens, depuis leur sortie de l'école jusqu'à 20 ans, pour les éléver à la dignité d'hommes moraux et de citoyens indépendants et éclairés ?* — (Rapporteur : M. Saget, instituteur, à Genève).

3<sup>o</sup> *L'école, les instituteurs et le projet d'organisation militaire pour la Confédération suisse.* — (Rapporteur : M. Biolley, instituteur à l'école industrielle de Neuchâtel).

(MM. les rapporteurs généraux feront un résumé oral succinct de leur rapport, en reproduiront les conclusions, puis la discussion sera ouverte).

d) Exécution du second chœur.

*A 2 heures après midi : Banquet à la Cantine.*

*A 5 heures : Si le temps est favorable, promenade ou excursion.*

*Depuis 8 heures : Soirée familière à la cantine.*

**Jeudi 21 juillet.**

*De 7 à 9 heures : Visite à l'exposition scolaire au nouveau Collège. (Il est entendu qu'indépendamment de ces heures spéciales, l'exposition sera ouverte pendant les jours de fête, du matin au soir).*

*De 9 à 10 heures : Réunion des Sections cantonales dans les locaux qui seront indiqués à la première séance, pour la présentation des membres du nouveau Comité Central et autres opérations éventuelles.*

*A 10 heures : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DANS LE TEMPLE DU BAS.*

*Ordre du jour :*

a) Rapport sur la marche de la Société pendant les années 1869 et 1870. — (Rapporteur : M. Villommet, secrétaire du Comité Directeur).

b) Rapport sur la marche du journal. — (Rapporteur : M. le professeur Daguet, rédacteur en chef de l'*Educateur*).

c) Rapport du Comité Central sur la proposition de révision partielle des statuts, faite par la Section de Genève en 1868. — (Rapporteur : M. Henri Jacot, vice-président de la Société).

d) Propositions diverses du Comité Central. — Gestion et comptes.

e) Choix du lieu de la réunion générale de 1872.

f) Nomination du Comité Central.

g) Propositions individuelles.

h) Chant de l'hymne national : « O monts indépendants, etc., » [les trois premiers versets].

A 1 heure après midi : Banquet.

A 5 heures : Clôture officielle de la fête.

Dès 8 heures : Soirée familière à la cantine.

Remarques : 1<sup>o</sup> L'Exposition scolaire s'organisera pour le 7 juillet, et elle restera ouverte jusqu'au lundi soir 1<sup>er</sup> août. Jusqu'après la fête de chant elle sera installée dans la galerie Léopold Robert, et ensuite transportée au nouveau Collège et groupée conformément aux dispositions du Règlement. C'est cette dernière qui sera appréciée par le Jury. Prix d'entrée : 50 centimes. Pendant la fête, les membres de la Société [reconnaisables à l'insigne] en auront l'entrée gratuite, de même que les exposants, les élèves des écoles conduits par leurs instituteurs ou institutrices et les enfants accompagnés de leurs parents, du 23 juillet au 1<sup>er</sup> août.

2<sup>o</sup> Des démarches seront faites pour que les participants à la fête puissent visiter gratuitement tout ce que Neuchâtel offre de remarquable [collégiale, salle du Grand-Conseil, musées, observatoire, colléges, etc.]

3<sup>o</sup> Les membres de la Société, ainsi que messieurs les invités, recevront une carte de légitimation, sur laquelle ils devront écrire leur nom et leur domicile, et qui leur donnera droit au transport à moitié prix sur tous les chemins de fer suisses.

4<sup>o</sup> Le présent programme sera suivi aussi rigoureusement que possible ; en conséquence, messieurs les sociétaires sont priés d'arriver aux séances aux heures fixées.

### I. COMITÉ D'ORGANISATION.

Il se compose :

- A. du Président honoraire, M. G. GUILLAUME, Conseiller d'Etat ;  
du Président de la Société des instituteurs de la Suisse romande, M. A. BOLLEY, instituteur à l'école industrielle de Neuchâtel.
- du Président de 1864-1866, M. DAGUET, professeur à l'Académie de Neuchâtel et rédacteur en chef de l'*Educateur*;
- du Président de 1866 à 1868, M. CHAPPUIS-VUICHOUD, Directeur des écoles normales du canton de Vaud.
- B. du Comité de réception. — Président : M. Jules SANDOZ, membre adjoint du Comité Directeur.
- C. du Comité de l'exposition scolaire. — Président : M. Henri JACOT, instituteur, vice-président de la Société.
- D. du Comité des renseignements. — Président : M. VILLOMET, secrétaire de la Société et gérant de l'*Educateur*.
- E. du Comité des logements et des banquets. — Présidents : MM. A. BONJOUR et J. GRISEL, instituteurs, membres du Comité Directeur.

### II. COMITÉ CENTRAL.

Membres pour le canton de Vaud : MM. Chappuis-Vuichoud, Maillard, professeur à Lausanne, et Luquiens, inspecteur d'écoles à Yverdon.

Membre pour le canton de Genève : M. Saget, instituteur à Genève.

Membres pour le canton de Fribourg : MM. *Daguet*, professeur à Neuchâtel, et *Chanex*, instituteur à Fribourg.

Membres pour le canton de Berne : MM. *Fromaigeat*, inspecteur d'écoles à Delémont, et *Friche*, directeur de l'Ecole normale de Porrentruy.

Membres pour le canton de Neuchâtel : MM. *Renaud*, instituteur au Locle, et *Miéville*, instituteur à Travers.

### III. COMITÉS CANTONAUX.

Canton de Vaud : MM. *Berney*, instituteur à Cuarnens, président ; *L. Coderay*, instituteur à Pampigny, vice-président ; *P. Varidel*, instituteur à Vevey, secrétaire-caissier ; *H. Gardel*, instituteur à Grandson, suppléant.

Canton de Genève : MM. *L. Sené*, instituteur, président ; *J. Pelletier*, vice-président ; *Saget*, délégué ; *Lombard*, secrétaire ; *Bory-Buvelot*, trésorier ; *Muri-sier* et *Guillaumet*.

Canton de Fribourg : MM. *S. Biolley*, instituteur à Lugnorre, président ; *Haas*, directeur de l'école secondaire de Morat, vice-président ; *Presset*, instituteur à Courgevaux, secrétaire ; *Luthy*, instituteur à Courtepin, caissier.

Canton de Berne : MM. *Fromaigeat*, inspecteur, président ; *Friche*, directeur, vice-président ; *Berret*, *Mercerat*, *Gylam*, *Guerne*, instituteurs, *Schoffter*, professeur, membres du Comité central. — MM. *Fromaigeat*, *Dubois*, professeur, *Prêtre*, maître à l'école normale, *Gylam* et *Wild*, instituteurs, membres du Comité exécutif de la Société pédagogique cantonale.

Canton de Neuchâtel : MM. *Amiet*, instituteur à Fontaines, président ; *Vuilliomenet*, instituteur à Savagnier, vice-président ; *Fallet*, instituteur à Chézard, secrétaire ; *H. Maumary*, aux Geneveys-sur-Coffrane, caissier ; *A. Schwaar*, à Coffrane, secrétaire-adjoint.

### Insignes.

#### I. COMITÉ D'ORGANISATION.

Insigne général : *Rosette* aux couleurs neuchâteloises (rouge, blanc et vert) ; les diverses sections se distingueront par les couleurs des *rubans* qui en formeront l'appendice ; ainsi :

*Présidents actuels et anciens* : Ruban rouge et blanc avec franges d'or.

*Comité de réception* : Ruban rouge et blanc avec franges d'argent pour le Président.

*Comité de l'exposition scolaire* : Ruban vert et blanc avec franges d'argent pour le Président.

*Comité des renseignements* : Ruban violet avec franges d'argent pour le Président.

*Comité des logements et des banquets* : Ruban bleu et blanc avec franges d'argent pour les Présidents.

#### II. COMITÉ CENTRAL.

*Rosette* aux couleurs fédérales (rouge et blanc) avec *ruban* blanc.

#### III. COMITÉS CANTONAUX.

*Rosette* rouge et blanche avec *rubans* aux couleurs de leurs cantons respectifs.

#### IV. INVITÉS ET ÉTRANGERS.

*Rosette* rouge et blanche avec *rubans* aux couleurs du canton de Neuchâtel.

#### V. MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

*Ruban* rouge et blanc.

#### VI. COMMISSIONNAIRES.

*Ruban* bleu et blanc.

